



05 juillet 2016

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 juin 2016**

Etaient présents : Henri DORBON ; Pierre BEIRNAERT ; Jean-Pierre SOREL ; Sabrina DUMONT ; Laurent DIMANCHE ; Christian FRENOIS ; Hélène JOUVENCEAU ; Emmanuel BAVEREL.

Absents excusés : Laetitia DEPIERRE ; Sylvie MOREL Monique WUNDERLE ;

Secrétaire de séance : Emmanuel BAVEREL

**Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)**

**Projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes Arbois, Vignes et Village – Pays de Louis Pasteur avec la communauté de communes Comté de Grimont, Poligny et la communauté de communes du Pays de Salins-les-Bains**

Vu la notification de l'arrêté du 29 mars 2016 de Monsieur le Préfet du Jura fixant le projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes Arbois, Vignes et Villages – Pays de Louis Pasteur avec la communauté de communes Comté de Grimont, Poligny et la communauté de communes du Pays de Salins-les-Bains,

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents **rejette le projet de ce périmètre.**

**Convention avec l'agence SWIXIM pour la vente des terrains du lotissement Les Perchés.**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de verser une commission de 1 500 € à l'Agence immobilière SWIXIM pour chaque terrain du lotissement Les Perchés, vendu pas ses soins, et autorise le maire à signer des mandats simples avec l'Agence.

**Propositions de Travaux : devis présentés**

Parc Jeanguillaume : création d'allées (610 mètres environ) montant : 10 340 €

aires de jeux, montant : 2 990 €

Terrain de pétanque : montant : 2 678 €

Plan d'eau, sondage pour bassin : 100 €

Sentier piétonnier de la Rue de la Résistance à Route de Molamboz

- extension du chemin au dessus des vignes (325 m<sup>2</sup>), montant : 2 671 €

- création de sentier dans le bois (0,80 m sur 240 m de long : montant : 3 330 €

Bâtiment Impasse des Bernardines : raccordement eau et électricité pour le local, montant : 1 482 €

plateforme et chemin d'accès à l'arrière du bâtiment, montant : 9 200 €

soit un total de 32 713 €

**Demande de subventions**

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents sollicite les subventions suivantes pour les travaux ci-dessus :

- **auprès Conseil Régional au titre des Fonds de soutien au BTP pour différents travaux d'aménagement** dans le cadre des Fonds de soutien au BTP pour travaux d'aménagement (Parc JEANGUILLAUME, liaison douce Rue de la Résistance, Rue de Molamboz, accès plate-forme bâtiment photovoltaïque) d'un montant de 31 279 € HT.

**- auprès du sénateur BARBIER au titre de la réserve parlementaire**

1) une subvention de 7000 € pour différents travaux d'aménagement (Parc JEANGUILLAUME, liaison douce Rue de la Résistance, Rue de Molamboz, accès plate-forme bâtiment photovoltaïque) d'un montant de 31 279 € HT.

2) une subvention de 4 000 € auprès du Sénateur BARBIER dans le cadre de la réserve parlementaire pour différents travaux d'aménagement du Parc JEANGUILLAUME, pour un montant de 16 108 € HT.

**Embauche d'un CUI – CAE**

Le conseil municipal, vu les travaux en cours et à réaliser dans la commune, à l'unanimité des membres présents donne pouvoir au maire pour engager en qualité d'agent des services techniques, au titre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (Contrat Unique d'Insertion, secteur non marchand, CAE passerelle), dans le cadre d'une convention signée entre la commune et l'Etat ou le Conseil Général, une personne pour l'entretien de la commune (bâtiments, espaces verts, forêts, voirie...), et autorise le maire à signer la convention, ainsi que tous documents se rapportant à l'embauche.

**Informations**

Camion PIZZA : Suite à la demande d'un commerçant souhaitant vendre des pizzas, le maire a donné une autorisation provisoire pour qu'il s'installe une fois par semaine avec son camion sur le territoire de la commune, le conseil municipal entérine cette décision.

Rapport analyse lagunage : fonctionnement satisfaisant. Erosion des berges marquée.

Lagunage ragondins : extermination car beaucoup de dégâts dans le lagunage (des coups de feu peuvent être entendus dans ce secteur).

Achat matériel photovoltaïque pour l'école : le conseil municipal accepte de payer une facture pour l'école suite à l'achat de petit matériel photovoltaïque, d'un montant de 426,85 €, afin de sensibiliser les élèves. Aux énergies renouvelables.

Vente de terrain lotissement Les Perchés : Plusieurs terrains ont trouvé acquéreur dernièrement.

Travaux SIE : ces travaux de rénovation de conduite sont faits par le syndicat des eaux Arbois-Poligny, ils seront bientôt terminés (Rue Pasteur).

Opération point-à-temps : un entretien de voirie sera fait dans l'été.

**Questions diverses**

Circulation Rue des Anciens Combattants : avec l'installation progressive de nouveaux habitants sur le lotissement il faudra envisager un plan de circulation dans la rue des Anciens Combattants.

Poubelle sur la Place de la Liberté : Le maire n'envisage pas d'en installer une, on trouve de tout dans celles qui existent, il serait préférable que les gens soient plus responsables et emmènent leurs déchets. Les espaces publics sont régulièrement nettoyés.

Défibrillateur : il a été placé à l'intérieur de la salle des Fées pour raison de sécurité et de vandalisme. Le bâtiment est très souvent ouvert, l'accès peut-être encore facilité pour les secouristes volontaires.

Eclairage public : Faut-il l'éteindre la nuit ? la question est posée.

Le secrétaire de séance,  
Emmanuel BAVEREL

Le Maire,  
H. DORBON

